

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BESANCON - 2501 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 09/06/2026 - 3380 - 1977 B 00015 - 309 277 275 - AUDIT CONSEIL EXPERTISE
en abrégé ACE

« Certifié conforme à l'original »

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		30/09/2025			30/09/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				8 347
	Frais de développement				1 222 462
	Concessions brevets droits similaires	130 719	125 486	5 233	
	Fonds commercial (1)	1 205 298	1 500	1 203 798	
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				2 775
	Constructions	6 925	5 070	1 856	
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				179 487
	Autres immobilisations corporelles	969 646	837 709	131 938	
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				71 335
	Autres participations	48 701		48 701	
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				38 700
	Autres immobilisations financières	35 000		35 000	
TOTAL (II)		2 396 290	969 765	1 426 525	1 523 106
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				329 000
	En-cours de production de biens	360 100		360 100	
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	246		246	1 356
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 030 421	127 259	903 161	951 369
	Autres créances	120 332		120 332	94 562
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	1 205 668		1 205 668	1 193 462
	Charges constatées d'avance	35 587		35 587	37 219
	TOTAL (III)	2 752 354	127 259	2 625 095	2 606 969
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		5 148 643	1 097 024	4 051 619	4 130 075

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

35 000

38 700

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/09/2025

30/09/2024

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	270 000	270 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	90 545	90 545
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	27 000	27 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 471 534	1 389 555
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	254 584	281 979
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	2 113 663	2 059 079
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		5 000
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		5 000
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	242 771	317 978
	Emprunts et dettes financières divers (3)	71 184	93 830
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	339 325	403 370
	Dettes fiscales et sociales	808 253	793 333
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	40 024	44 586
	Produits constatés d'avance (1)	436 400	412 900
	Total des dettes	1 937 957	2 065 996
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	4 051 619	4 130 075
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		254 583,97	281 979,27
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 828 197	1 836 820
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		2 843	4 727
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/09/2025

30/09/2024

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	4 221 200		4 221 200	4 502 380
	Montant net du chiffre d'affaires	4 221 200		4 221 200	4 502 380
	Production stockée			31 100	(69 000)
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			19 417	27 000
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			57 821	48 311
	Autres produits			663	17
	Total des produits d'exploitation (1)			4 330 201	4 508 707
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 506 616	1 533 835
	Impôts, taxes et versements assimilés			64 672	92 492
	Salaires et traitements			1 664 415	1 723 847
	Charges sociales du personnel			627 145	612 019
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			56 583	56 631
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			50 900	70 488
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			14 813	5 649
	Total des charges d'exploitation (2)			3 985 144	4 094 961
RESULTAT D'EXPLOITATION				345 057	413 747

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/09/2025

30/09/2024

RES ULTAT D'EXPLOITATION		345 057	413 747
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	20 912	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	21 380	11 343
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	5 890	
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	48 182	11 343
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	15 718	16 926
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	15 718	16 926
RESULTAT FINANCIER		32 464	(5 584)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		377 520	408 163
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	47 798	119 346
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	47 798	119 346
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	51 020	109 290
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	51 020	109 290
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(3 221)	10 056
PARTICIPATION DES SALARIES		42 048	49 468
IMPOTS SUR LES BENEFICES		77 667	86 772
TOTAL DES PRODUITS		4 426 181	4 639 397
TOTAL DES CHARGES		4 171 597	4 357 417
RESULTAT DE L'EXERCICE		254 584	281 979

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et suivants du Plan Comptable Général 2014, qui sont :

L'image fidèle, la comparabilité et la continuité de l'activité, la régularité et la sincérité, la prudence, la permanence des méthodes, l'indépendance des exercices,

Conformément aux dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements ANC 2014-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicables à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour la première application en 2005 des nouvelles règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs (Règlement ANC 2014-03), l'entité a fait le choix de la méthode prospective.

- Changements de méthodes :

Néant

- Informations complémentaires :

1 - Cf Annexe "Suivi des options comptables"

2 - Suite à la transmission universelle de patrimoine de la société Aurore sur l'exercice 2013, la société possède un fonds de clientèle libérale nettement individualisé dans l'acte d'acquisition. Des liquidations volontaires ou judiciaires et des ruptures de missions de clients conduisent régulièrement la société à sortir de ses actifs la valeur correspondante du fonds de clientèle. L'exercice 2025 n'enregistre aucun mouvement affectant les comptes.

3 - La société s'est portée acquéreur le 31 aout 2017 d'un fonds de clientèle libérale situé principalement sur le Haut-Doubs, nettement individualisé dans l'acte de cession, avec une jouissance au 1er septembre 2017. Des liquidations volontaires ou judiciaires, des ruptures de missions de clients, des cessions partielles conduisent régulièrement la société à sortir de ses actifs la valeur correspondante du fonds de clientèle. L'exercice 2025 n'enregistre pas de mouvement significatif affectant les comptes.

- Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

production.

Les amortissements pour dépréciation économique sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions : structure et composants	Néant
- Agencements et aménagements	5 à 10 ans
- Matériel et outillage	Néant
- Matériel de transport	Néant
- Mobilier, matériel de bureau	3 à 8 ans

- Stocks :

Les en-cours sont déterminés client par client en fonction de l'avancement des travaux à la clôture de l'exercice.

- Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ACE
Société par actions simplifiée au capital de 270 000 euros
Siège social : 52 rue Urbain Leverrier
Immeuble "AXIS"
25000 BESANCON
309 277 275 RCS BESANCON

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 Mars 2026**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2025

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 254 583,97 euros de la manière suivante :

ORIGINE

BENEFICE DE L'EXERCICE 254 583,97 euros

AFFECTATION

1/ A titre de dividendes 200 000,00 euros
Soit 11,11 euros par action

2/ Le solde, en intégralité à la « réserve statutaire » 54 583,97 euros
Lequel compte s'élèvera ainsi à 225 233,09 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 200 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 31 mars 2026.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

1/10

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2022 :

160 000,00 euros, soit 8,89 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 160 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2023 :

200 000,00 euros, soit 11,11 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 200 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2024 :

200 000,00 euros, soit 11,11 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 200 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 Mars 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Signature du Président

